



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

AVEYRON

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°12-2019-056

PUBLIÉ LE 17 MAI 2019

Sommaire

Préfecture Aveyron

12-2019-05-16-002 - ARR JuryBNSSA DDCSPP 16052019 (2 pages)

Page 3

Préfecture Aveyron

12-2019-05-16-002

ARR JuryBNSSA DDCSPP 16052019

jury d'examen BNSSA

PRÉFET DE L'AVEYRON

Direction
Départementale de la
Cohésion Sociale et de
la Protection des
Populations

Arrêté n°

Objet : jury d'examen du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique et de validation du maintien des acquis

LA PRÉFÈTE DE L'AVEYRON
Chevalier de la Légion d'honneur

Vu l'arrêté du 23 janvier 1979 modifié fixant les modalités de délivrance du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

Vu l'arrêté préfectoral n°12-2019-03-13-001 du 13 mars 2019 fixant la date et le lieu des deux examens du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique ;

Sur proposition du Directeur Départemental de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations,

- ARRETE -

Article 1 :

Le jury d'examen à la première session du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique et des épreuves de validation de maintien des acquis se déroulant le 18 mai 2019 à Onet le Château est constitué comme suit :

- Capitaine Jordan DIEUDONNÉ, représentant Madame la Préfète, président du jury ;
- Madame Laure MOREAU, représentant le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- Monsieur Vincent FAU, titulaire du BEESAN et du Certificat Pédagogie Appliquée à l' Emploi FPS, représentant des organismes de formation ;
- Monsieur Vincent THOMAS, titulaire du BEESAN, représentant des organismes de formation.

Article 2 :

En cas d'absence d'un ou plusieurs des membres titulaires, pour la première session se déroulant le 18 mai 2019 à Onet le Château, il est procédé à son ou ses remplacement(s) par les personnes suivantes :

- Capitaine Jean Luc AUGUSTE, suppléant du Capitaine Jordan DIEUDONNÉ ;
- Madame Laurence COLLAS, suppléante de Madame Laure MOREAU ;
- Monsieur Gilles MICHEL, titulaire du BEESAN et du Certificat Pédagogie Appliquée à l' Emploi FPS, suppléant de Monsieur Vincent FAU ;
- Monsieur Victor CALMET, titulaire du BEESAN, suppléant de Monsieur Vincent THOMAS ;

Article 3 :

Le jury d'examen à la deuxième session du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique et des épreuves de validation de maintien des acquis se déroulant le 18 mai 2019 à Onet le Château est constitué comme suit :

- Capitaine Jean Luc AUGUSTE, représentant Madame la Préfète, président du jury ;
- Madame Laurence COLLAS, représentant le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations ;
- Monsieur Nicolas DAUSSE, titulaire du Certificat Pédagogie Appliquée à l' Emploi FPS, représentant des organismes de formation ;
- Monsieur Frédéric PEROLET titulaire du BEESAN, représentant des organismes de formation.

Article 4 :

En cas d'absence d'un ou plusieurs des membres titulaires, pour la deuxième session se déroulant le 18 mai 2019 à Onet le Château, il est procédé à son ou ses remplacement(s) par les personnes suivantes :

- Capitaine Jordan DIEUDONNÉ, suppléant du Capitaine Jean Luc AUGUSTE ;
- Madame Laure MOREAU, suppléante de Madame Laurence COLLAS ;
- Monsieur Vincent FAU, titulaire du BEESAN et du Certificat Pédagogie Appliquée à l' Emploi FPS, suppléant de Monsieur Nicolas DAUSSE ;
- Monsieur Gilles MICHEL, titulaire du BEESAN et du Certificat Pédagogie Appliquée à l' Emploi FPS, suppléant de Monsieur Frédéric PEROLET.

Article 5 :

Le Directeur Départemental de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rodez, le 16 mai 2019

**Pour la Préfète, par délégation,
le Directeur des Services du Cabinet,**

signé

Rémy MENASSI